Les soldats du feu

Voici que sont publiées les statistiques établies par les corps de sapeurs-pompiers. Pas de phrases inutiles, pas de vantardises, pas de protestations de dévouement ; un bilan très simple et très clair avec classement par catégories ; rien que des chiffres, mais combien éloquents ! Nos braves soldats du feu ne se soucient pas de rappeler les services qu'ils ont rendus à la collectivité ; comme des soldats, ils ont reçu une consigne ; ils l'ont exécutée fidèlement et ils viennent au rapport. C'est tout.

Que ce corps d'élite n'ait pas trouvé d'historiographes, je ne puis le croire. Peut-être ne dois-je accuser que mon ignorance. Il n'est pas possible que tant d'actes héroïques aient été voués à l'oubli. J'aimerais retrouver autrement que sous la forme de récits épars les hauts faits des sapeurs-pompiers accomplissant leur tâche périlleuse sous les bombardements, bravant la mort pour sauver des vies en danger.

Le corps des pompiers de Paris, a été créé par Dumourier-Dupérier en 1716, mais les gardes-pompes comme on disait alors ont des origines beaucoup plus lointaines. Il paraît qu'au Moyen-Age des ordres religieux avaient pour mission, entre autres pratiques charitables, de porter secours en cas d'incendie.

Remontons le cours des âges jusqu'au règne d'Auguste. Nous trouverons dans la Rome impériale un corps de pompiers sous le nom de vigiles. Ces vigiles avaient fort à faire pour maîtriser le feu car si Rome ne connaissait pas les gratte-ciel, elle comptait bon nombre d'immeubles à étages. La ville était surpeuplée et dans les quartiers pauvres on s'entassait dans de véritables immeubles de rapport mal construits et médiocrement entretenus. L'empereur dût même promulguer une loi pour limiter à 70 pieds romains (environ 20 mètres), la hauteur de ces bâtisses, taudis obscurs qui par le jeu des sous-locataires atteignaient une valeur locative très élevée. Les incendies étaient fréquents et le feu trouvait un aliment facile dans les boutiques du rez-de-chaussée.

Les vigiles ou pompiers romains étaient en outre, chargés de la police de la ville. Ils étaient nombreux et bien organisés mais pour combattre les incendies, ils ne disposaient que d'un matériel rudimentaire : pompes à bras, seaux, échelles, grandes éponges, etc. Leur tactique habituelle pour les sinistres graves était de faire la part du feu et de circonscrire le foyer en abattant les maisons voisines.

Après cette petite incursion dans le domaine du passé revenons chez nous pour voir nos pompiers à l'œuvre. Le travail ne leur manquera pas. C'est toujours aux pompiers qu'on fait appel dans les situations difficiles lorsque la sécurité publique est compromise : inondations, écroulements de maisons, glissements de terrains, etc. Ce sont eux qui aveuglent les voies d'eau sur les bélandres, qui repêchent les véhicules tombés dans le canal, qui s'aventurent dans les fosses ou les puits pour en tirer le malheureux que guette l'asphyxie. En cas d'émeute, eux qui sont des gens paisibles ont parfois mission de doucher les enthousiasmes et de disperser les rassemblements.

Je ne puis me défendre d'un petit frisson lorsqu'au théâtre j'aperçois la silhouette casquée du pompier de service et lorsque je vois le rideau de fer s'abaisser lentement dans une manœuvre probatoire. J'ai connu autrefois un vieux de la vieille à qui j'ai demandé des impressions de théâtre. Il avait sur les choses de la scène des vues très justes, fruits d'une longue expérience. Lui voit l'envers du décor et la vérité sans fard ; il n'est point comme nous la victime d'illusions d'optique et quand un des Grieux vient nous chanter que telle Manon eut hier seize ans, il sait à quoi s'en tenir et s'il ne dit rien il n'en pense pas moins.

Parfois, à l'occasion d'un défilé, par exemple, nous pourrons surprendre dans le public quelques plaisanteries pas bien méchantes et très souvent injustifiées. Que nos braves pompiers ne s'en offensent point : en France on se moque toujours un peu de ceux que l'on aime.

F. C.

Les funérailles de l'ambassadeur d'Allemagne sont fixées à samedi

Paris, 3 janvier. — Depuis le décès de M. Roland Koester, le drapeau de l'ambassade d'Allemagne a été mis en berne et les lampadaires ainsi que les vastes verrières du perron ont été tendus de crêpe.

Des fleurs et des couronnes ont été déposées au pied du catafalque.

En permanence, deux fonctionnaires veillent la dépouille mortelle de l'ambassadeur.

Le cérémonial des obsèques a été ainsi fixé: samedi matin, à 9 h. 30 aura lieu au temple protestant de la rue Blanche, un service religieux et à 11 heures, à la Gare de l'Est, la cérémonie civile et officielle, avant le départ du corps pour Heidelberg, où il sera inhumé.

Les ÉLECTIONS GÉNÉRALES AURONT LIEU EN MARS EN ESPAGNE

Madrid, 2 janvier. — A l'issue du Conseil des ministres, M. Portela Valladares a déclaré que le chef de l'Etat a signé un décret mettant les Cortès en vacances jusqu'à fin janvier.

On prévoit que le décret de dissolution de la Chambre sera publié seulement fin janvier. Les élections auraient alors lieu fin mars au plus tard.

M. Pierre Laval reçoit M. Phillips, sous-secrétaire d'Etat américain

Paris, 2 janvier. — M. Pierre Laval a reçu, jeudi après-midi, M. William Phillips, sous-secrétaire d'Etat américain, qui était accompagné de M. Straus, ambassadeur des Etats-Unis.

On déclare dans les milieux autorisés que cette visite n'a pas revêtu un caractère politique particulier.

— A Bonneuil-Matours (Vienne), deux enfants âgés respectivement de 4 ans et 3 ans 1/2, René Redon et Georges Perrier, qui jouaient dans la cour de la ferme de M. Redon, ont provoqué l'explosion d'un bidon d'essence et ont été grièvement brûlés. Tous deux ont succombé.

AU PROCÈS STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'avocat général en arrive au cas de Pierre Darius et il refait à ce propos l'historique des échos qui ont paru dans « Bec et Griffes », sur les bons du Crédit municipal de Bayonne.

« Ne soyez pas trop sévères pour Gaulier »

Bientôt la voix du représentant du ministère public devient plus grave. L'avocat général Gaudel est ému, car il va requérir contre des anciens avocats qui ont failli à leur devoir et n'ont pas su conserver la dignité de leur robe.

Le premier d'entre eux c'est Gaulier, que M. Gaudel présente comme un domestique ayant touché un maigre salaire, un famélique, un besogneux.

— C'est un malheureux, ne soyez tout de même pas trop sévères, messieurs les jurés.

Un châtiment exemplaire pour Guiboud-Ribaud

L'avocat général parle de Guiboud-Ribaud d'une manière plus flatteuse, plus dangereuse aussi pour l'ex-avocat, car il considère celui-ci, en raison de son intelligence, comme un coupable méritant un châtiment exemplaire.

Le cas de Bonnaure

Il y a un troisième avocat, Gaston Bonnaure qui, souligne l'avocat général, après avoir conquis l'estime et le respect de tous, au pays où il est né, est arrivé à Paris.

Il a eu le malheur de rencontrer Stavisky, dont il est devenu l'avocat

— Il y a des limites au lucre, dit M. Gaudel. Ces limites, M. Bonnaure, vous les avez dépassées. C'est pourquoi je demande à messieurs les jurés de sanctionner votre cas.

« Douze à quinze mois de prison pour Arlette Stavisky »

M. Gaudel s'est arrêté. On croirait qu'il hésite. Il hésite peut-être. La salle attend. Il n'y a plus qu'une accusée : c'est Mme Arlette Stavisky.

M. Gaudel va requérir contre elle.

— Messieurs les jurés, commence-t-il, il ne me reste plus à m'occuper que de celle qui fut la compagne, la femme légitime de l'escroc.

» Elle nous a dit qu'elle l'avait aimé et qu'elle l'aimait encore. C'est une chose douloureuse pour le ministère public de requérir contre une femme. Je ne m'écarterai pas d'une modération qui s'impose. (Sensation).

» En présence de cette femme et de sa douleur, je ne puis m'empêcher de penser à d'autres douleurs, à d'autres ruines. Ce n'est pas elle qui a volé, mais elle a profité du vol. Elle a vécu à côté de Stavisky. »

Mme Stavisky, à son banc, baisse la tête cependant que ses avocats s'agitent...

— Vous connaissez Mme Stavisky, poursuit M. Gaudel. Elle a reçu une éducation soignée; elle fut mannequin dans une grande maison; elle a connu Stavisky repris de justice. Elle était près de lui quand on l'arrêta à Marly. Elle voulait le ramener au bien, déclare-t-elle. Reconnaissons qu'elle n'a pas réussi.

M. Gaudel trace à grands traits ce que fut la vie de luxe, de dancings, de palaces et de villes d'eaux de Mme Stavisky.

« Elle était la reine des bals, reine de beauté et d'élégance. On la voyait à Cannes, à Biarritz, à Monte-Carlo. Elle trônait sur cette Côte d'Azur que déshonorait une crapule dorée. (Mouvements).

Et l'avocat général se pose cette question: Mme Stavisky a-t-elle demandé à son mari: « Où prends-tu cet argent ? ».

Elle aussi, elle a péché par manque de curiosité. Elle ne questionnait pas, parce qu'elle ne voulait pas savoir. Elle a cependant eu soin de prendre toutes ses précautions de signer des assurances.

Mme Stavisky cache son visage.

— C'est donc un verdict de modération et de sagesse que je vous demande.

L'avocat général voudrait que les jurés sanctionnent la prison préventive que fit Mme Stavisky en la condamnant à douze ou quinze mois de prison.

Après quoi, il conclut :

— Si j'ai un vœu à exprimer à Mme Stavisky c'est qu'elle comprenne qu'après avoir été mariée au plus grand escroq des temps modernes, elle rentre dans le silence et l'oubli.

Puis s'adressant aux jurés :

— J'ai fini, messieurs, ma tâche est terminée. La vôtre va commencer.

La péroraison de M. Gaudel est brève et éloquente :

— Tous, dit-il, nous voulons ainsi l'apaisement. Mais il ne saurait y avoir d'apaisement sans le souci de la justice et de la vérité. C'est pourquoi, Messieurs les jurés, vous allez juger en toute sérénité en considération que la France que vous représentez ici a été, suivant une forte parole, le professeur de droit du monde, après avoir enseigné la justice à l'univers.

L'audience est suspendue à 14 h. 25.

Une lettre de M. Chautemps

A la reprise, le procureur général a donné lecture d'une lettre datée du 1er janvier 1936 et signée de M. Camille Chautemps.

En voici l'essentiel :

« Certains passages de votre réquisitoire ont été reproduits, interprétés ou travestis par plusieurs journaux en des termes qui ne correspondent certainement pas à votre pensée et contre lesquels j'ai le droit de m'élever.

» Il ne s'agit donc bien, contrairement aux dires d'une certaine presse, que d'une controverse courtoise sur des opinions et non de critiques sur mes actes.

» J'ai dit, il est vrai, sans me prononcer sur des cas individuels qui ne relèvent que de la décision souveraine du jury, que des particuliers, si du moins leur mauvaise foi n'est pas démontrée, pouvaient trouver une excuse à leur imprudence dans les faiblesses de la répression envers l'escroc qu'ils ont eu le malheur de rencontrer, comme dans certaines habitudes fâcheuses du milieu dans lequel ils ont vécu.

» Vous m'excuserez de maintenir cette opinion que je crois conforme au bon sens et à l'humanité.

» J'observe au reste qu'au moment où vous me la reprochez, vous semblez l'adopter pour vous-même, puisque votre équité fait entre les accusés des discriminations que vous dicte votre conscience

» Mais si je persiste à me montrer humain, je n'ai jamais témoigné envers le désordre administratif, la nonchalance judiciaires ou le relâchement des mœurs modernes, cette sorte de scepticisme résigné et indulgent que vous critiquez à bon droit. Bien loin de les admettre, je les ai stigmatisés avec force et avec indignation et en ai réclamé la prompte et vigoureuse réforme.

» J'ai donc le droit, en les dénonçant de nouveau avec vous, de faire appel à votre loyauté pour rectifier, sur ce point capital, un jugement à coup sûr erroné ».

Après avoir lu cette lettre, le procureur général Fernand Roux a ajouté d'une voix posée ces commentaires :

« En m'adressant cette lettre dont je viens de vous donner lecture, M. le président Camille Chautemps montre qu'il a bien compris qu'il n'existe entre nous aucune discussion personnelle et qu'il ne saurait être question que d'une simple divergences d'opinions.

« Après l'avoir lu, je me demande même si, à quelques nuances près, cette divergence existe.

« Il parlait, il est vrai, dans sa déposition de la nécessité de méthodes administratives et d'habitudes sociales nouvelles. L'essentiel est que je sache, aujourd'hui, qu'il s'agit, dans sa pensée comme dans la mienne, de ce redressement moral qui doit être l'œuvre de tous les Français.

« M. le président Camille Chautemps comprend donc que je vous répète, c'est mon devoir de magistrat, ce que je vous disais l'autre jour : Plus est grand le danger qu'il a lui-même dénoncé, plus stricte doit être la répression. »

Les premières plaidoiries

Me Marie de Roux, défenseur de M. Aymard, a la parole.

L'accusation contre son client ayant été abandonnée, il se borne à remercier le procureur général de la justice qui lui a été rendue.

On entend ensuite Me Gaye, défenseur de Desbrosses, qui insiste sur la toute puissance de Stavisky grisant Desbrosses, « ce vieux brave homme » qui finit par faire de faux bons pour sauver son administration.

Me Passelaigue, du barreau d'Orléans, autre défenseur de Desbrosses, présente son client comme un faible et demande aux jurés un verdict humain.

A 17 h., l'audience est renvoyée à vendredi.

Un hydravion anglais sombre en face d'Alexandrie avec douze personnes

Alexandrie, 2 janvier. — Mardi soir, vers 19 heures, un gros hydravion de transport de l'Imperial Airways, le *City of Khartoum*, est tombé en Méditerranée à 6 kilomètres d'Alexandrie.

Treize personnes étaient à bord: neuf passagers et quatre membres de l'équipage. Tous ont péri, à l'exception du pilote.

Le *City of Khartoum* avait quitté Mirabelle (Crète) et annonçait par T.S.F. qu'il allait atterrir à Alexandrie. L'avion ne donnant plus dès lors aucun signal, les navires ancrés en rade et un hydravion de la Compagnie furent envoyés d'Alexandrie à sa recherche.

Ce n'est qu'à 23 h. 20, mardi, que le destroyer *Brilliant* signalait qu'il avait recueilli le pilote Wilson. Peu après, le contre-torpilleur retrouvait la carcasse de l'appareil.

UNE COLLISION D'AUTOS PROVOQUE DEUX MORTS ET QUATRE BLESSÉS

Compiègne, 2 janvier. — A la Croix-Saint-Ouen, sur la route de Paris, une voiture de tourisme, occupée par six personnes, qui se dirigeait vers Paris, est entrée en collision avec une camionnette se dirigeant sur Compiègne et conduite par le chauffeur Théophile Buckenhout, demeurant à Berthem (Belgique), qu'accompagnait le convoyeur Van Conkenberghue.

Le choc fut très violent. Des automobilistes se portèrent bientôt au secours des blessés.

Le conducteur de la voiture de tourisme, M. René Wable, 52 ans, marchand de grains à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure) et sa fille, Mme Philipe, 25 ans, demeurant à Compiègne, furent relevés grièvement blessés et transportés à l'hôpital où ils succombèrent peu après.

Les quatre autres passagers de l'automobile, ainsi que le chauffeur de la camionnette et le convoyeur ont également été transportés à l'hôpital. Bien qu'ils aient été assez gravement blessés, leur état n'inspire pas d'inquiétude.

— La police a arrêté à Pluvigny la femme Le Dortz, 36 ans, qui, à la suite d'une querelle, étendit son mari raide mort, d'un coup de sabot à la base du crâne.

— La Banque d'Angleterre annonce l'achat de 109.000 livres d'or en lingots.

L'aviation pour les jeunes en Angleterre

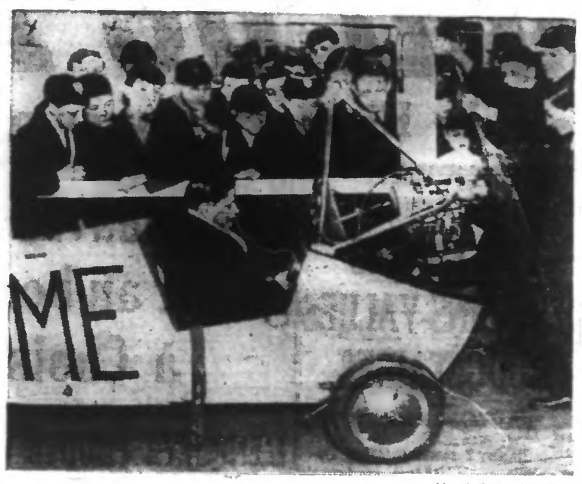

(Mondi. Photo-Presse.)

DE JEUNES ANGLAIS ÉCOUTENT DES EXPLICATIONS SUR « LA PUCE VOLANTE », DONT LE MODÈLE VIENT D'ÊTRE EXPOSÉ DANS LEUR ÉCOLE.

LE DIMANCHE de ROUBAIX-TOURCOING

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU DIMANCHE 5 JANVIER 1936

PAGE I. — *Deux fois roi!* (PIERRE HUBERTY).

PAGE II. — *Janvier* (ROBERT DELYS). — *Les vacances de M. Boudrel* (RAYMOND SILENES).

PAGE III. — *Les actualités illustrées : le général Gamelin, qui vient de recevoir la médaille militaire - A Roubaix : La distribution de jouets à la Fraternelle des Combattants - Les pêcheurs à la ligne après leur assemblée générale. - A Croix ; La Commission des Jardins ouvriers.*

PAGE IV. — *Par le plus long chemin, roman* (JEAN MARCLAY).

PAGE V. — *Cousine Yvette*, roman (MAX DU VEUZIT).

PAGE VI. — *Au bon vieux temps des compliments* (YVONNE FOURDRAIN - DENUTTE). — *Minutes* (MAURICE RENARD). — *La Mode.*

PAGE VII. — *Des ris et jeux* (M. COMOLET-SUE). — *Les Pasquilles du Broutteux* (JULES WATTEEUW). — *Un peu de fantaisie.* — *Les berceaux improvisés.*

PAGE IX. — *Les Sports.* — *La basse-cour en hiver* (JEAN D'ARAULES).

PAGE X. — *L'An nouveau* (E. LESNES).

LE NUMÉRO : DIX PAGES : VINGT CENTIMES

Dans la Légion d'honneur

Ministère de l'Intérieur

Sont promus dans la Légion d'honneur:

Au grade d'officier: MM. Léopold Blond, journaliste à Paris; Marcellin Gourraud, journaliste à Lyon.

Au grade de chevalier: M. Morin, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer.

LES INONDATIONS EN BRETAGNE

Rennes, 2 janvier. — Les inondations commencent à causer, en Bretagne, de graves dégâts. La Vilaine et L'Oust ont subi une crue qui menace de devenir désastreuse.

A Redon, des centaines de familles sont sans abri. Des gens réfugiés aux étages supérieurs de leurs maisons, doivent être ravitaillés par bateaux. De nombreuses routes des environs de Redon sont couvertes par les eaux. Les plus hautes cotes enregistrées jusqu'ici, ont été dépassées. La situation devient angoissante.

Soixante-deux Yougoslaves sont âgés de plus de 120 ans

Belgrade, 2 janvier. — D'après la dernière statistique officielle, la Yougoslavie comptait, à la fin de l'année 1935, 15.000.000 habitants. Le nombre des centenaires y dépasse 4.000, parmi lesquels 62 sont âgés de plus de 120 ans.

L'ÉPILOGUE DE L'ASSASSINAT D'HOUPLINES

Eugène Baurain a été arrêté hier à Lille sans opposer de résistance

Il avait tenté de se suicider en se tailladant le bras

Eugène Beaurain, accusé de l'assassinat de sa femme, née Marie-Louise Hibon, trouvée étranglée le 24 décembre, dans un café qu'elle exploitait à Houplines, a été arrêté à Lille mercredi 1er janvier, à proximité de la gare, alors qu'on le croyait réfugié en Belgique.

De service place de la Gare, l'agent Fernand Morin aperçut soudain un passant dont l'habillement et l'allure lui firent supposer qu'il s'agissait d'Eugène Baurain, dont le signalement était lancé partout, depuis quelques jours. Il le suivit, parvint à l'identifier sûrement, grâce à la cicatrice que l'inculpé porte à la face et l'arrêta au coin des rues du Molinel et de Tournai.

Baurain n'opposa aucune résistance, car il était complètement déprimé et fort affaibli par une blessure qu'il s'était faite au bras; il avait tenté, en effet, de se suicider en s'ouvrant une veine. Fort abondante, l'hémorragie s'était pourtant arrêtée d'elle-même.

L'inculpé a été conduit au Parquet jeudi matin et mis à la disposition de M. Grosjean, juge d'instruction.

Il sera interrogé sur l'assassinat de sa femme et peut-être aussi sur le meurtre de Mme veuve Wittrant, la vieille rentière de Berlaimont, tuée le 12 décembre 1929 et dont Baurain négocia les titres.

ACHETEZ LE NOUVEAU TIMBRE ANTITUBERCULEUX « MIEUX VAUT PRÉVENIR... »

Le timbre antituberculeux « Mieux vaut prévenir... », dont la vente a commencé le 1er décembre dernier, continue d'obtenir le plus grand succès.

Elle se poursuivra jusqu'au 5 janvier.

Vous qui ne l'avez pas encore, achetez et faites acheter le nouveau timbre antituberculeux.

Une violente scène de jalousie à Anzin

Henri Boulogne, mineur à Anzin, avait été abandonné par sa femme qui, croyait-il, avait élu domicile chez un de ses voisins, Sigismond Schmiebroski.

Mercredi, vers 23 heures, les deux hommes se rencontrèrent; Boulogne suivit Schmiebroski jusqu'à la porte de son habitation et se jeta sur lui en lui reprochant de donner asile à sa femme. Puis Boulogne entra chez le Polonais, brisa une chaise sur sa tête et Schmiebroski s'écroula sur le parquet où il fut frappé à coups de pied. Boulogne, avant de se retirer, brisa des vitres avec des briques.

Des voisins avertirent la police. Un docteur soigna le Polonais puis le fit hospitaliser.

Boulogne, qui a pris la fuite, est activement recherché.

Un docteur de Bruay est sérieusement blessé dans un accident d'auto, à Waziers

Jeudi soir, à Wieres, sur la route nationale Lille-La Bassée, une auto conduite par M. le docteur Courouble, de Bruay, a dérapé et s'est jetée sur un autobus en stationnement sur le côté de la chaussée.

M. le docteur Courouble a été sérieusement blessé à la tête.

Les détournements du président de la Société coopérative diocésaine des églises dévastées de la Somme

Joseph Masson, ancien président du conseil d'administration de la Coopérative diocésaine des églises dévastées de la Somme, condamné à deux ans de prison et 5.000 fr. d'amende à la suite du détournement d'une somme de 1.200.000 fr., a comparu devant la Cour d'appel d'Amiens. La Cour, jugeant les faits suffisamment établis, a confirmé la condamnation de Joseph Masson, qui devra en outre rembourser une somme de 717.000 francs à la Coopérative diocésaine.

Un homme est gravement blessé de cinq coups de couteau à la porte d'un estaminet, à Amiens

Jeudi, vers 5 h. du matin, une discussion a éclaté entre plusieurs consommateurs du Café « La Mascotte », rue de Noyon, à Amiens.

Un cimentier, M. Arthur Fabriant qui dansait avec son amie, fut l'objet d'une plaisanterie de la part d'un autre client. Il demanda des explications et les deux hommes eurent une violente querelle. Le cabaretier, craignant pour son matériel, mit tout le monde à la porte.

Sur le trottoir la dispute continua et, tout à coup, M. Fabriant fut frappé de cinq coups de couteau à la poitrine. Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu où son état fut jugé très grave.

Le coupable, qui a pris la fuite, est un repris de justice, connu de la police qui le recherche activement.

Le nouveau pont de Nieuport

LE PONT DE BOIS QUI VA DISPARAITRE (Ph. Lemaire.)

En remplacement de l'actuel pont de bois qui date de la guerre, un nouveau passage en ciment armé va être construit sur l'Yser, à Nieuport. Il aura 20 mètres de largeur. A proximité du nouveau pont sera érigé, sur un vaste terrain appartenant à l'Etat, le monument au roi Albert à l'Yser. Les travaux commenceront incessamment.

Echos

Le premier accident d'auto

La « Route Tragique » nous donne diverses précisions sur le premier accident d'automobile.

Bien peu se doutent que celui-ci remonte à 1770. Précisons qu'il ne fit pas de victime. Il s'agit de la première expérience faite par Cugnot de sa machine à vapeur, dans la cour de l'Arsenal.

La voiture, qui était en pleine marche, roulait « à tombeau ouvert », c'est-à-dire à quelque 2.000 toises à l'heure, soit 4 kilomètres. Soudain, le bolide arriva au bout de la cour : Cugnot essaya de tourner. La direction était un peu dure. Il essaya alors de freiner, mais en vain. Et ce fut le mur de la cour de l'Arsenal qui subit ainsi le premier choc avec un véhicule.

1936, l'année aux trois ponts

Les amateurs de détente seront bien servis en 1936.

1935 ne leur avait offert que le pont de la Toussaint ; 1936 bâtira deux ponts à trois arches et un à deux arches : le 14 juillet tombant un mardi, Noël étant un vendredi, donneront trois jours de repos; l'Assomption, un samedi, procurera quarante-huit heures de loisirs. Et 1937 commencera par un pont de trois jours.

Un moraliste populaire a dit dans un langage imagé : « Si l'on a bâti des ponts sur la rivière du « turbin », c'est pour faire passer le char de la liberté du peuple. »

Tout simplement !

Quatre vers au hasard

Sacha Guitry raconte une bonne anecdote sur Coquelin. Celui-ci prétendait pouvoir faire applaudir le public comme il le voulait.

Un auteur présent en doutait un peu.

» — Voulez-vous faire une expérience concluante ? demanda le comédien.

» Il se fit porter le manuscrit de la pièce, le tendit à l'auteur :

» — Choisissez dans vos cinq actes quatre vers qui n'aient jamais ému, ni fait rire le public, quatre vers auxquels vous n'attachez pas d'importance vous-même. Je vous parie de les faire applaudir ce soir pour la première et dernière fois.

» — Je vous propose ceux-ci, mon cher Coquelin ! fit l'auteur, ayant consciencieusement choisi les quatre vers les plus plats de sa comédie.

» L'acteur les lut, réfléchit un instant, puis :

» — Je prends l'engagement de les faire acclamer.

» L'acte commença. Coquelin fit son entrée peu après et lorsque le moment arriva pour lui de dire les quatre vers désignés par l'auteur, il prit un temps, à la façon d'un sauteur qui prend son élan, puis détachant les mots, leur donnant une importance imprévue, il récita les deux premiers avec une extrême lenteur, le troisième il l'entrecoupa d'un sanglot que rien ne justifiait, et le dernier enfin, il le lança à pleine voix, face au public, les bras en croix, le nez au vent, le regard balayant les galeries supérieures du théâtre. Un tonnerre d'applaudissements accueillit sa curieuse démonstration. »

Le sens des mots

— Et votre fameux neveu? Est-il enfin casé?

— Mais oui. Il vient d'être attaché à la caisse d'une grande banque.

— Ah, ah! On les attache, maintenant? C'est une bonne précaution!

S.E. le cardinal Liénart a reçu les vœux des instituteurs et institutrices libres

Jeudi matin, les instituteurs et institutrices libres du diocèse ont présenté à S. Em. le cardinal Liénart, leurs hommages et leurs vœux.

L'Evêque de Lille était entouré de Mgr Jansoone, évêque auxiliaire; de Mgr Lotthé, son secrétaire particulier; de MM. les chanoines Bernot et Depaepe, directeurs diocésains de l'enseignement libre; Bernard; MM. les abbés Canis, de Roubaix, et Boudry, de Tourcoing.

Dans son allocution, M. le chanoine Bernot souligna les principes directeurs de l'apostolat de l'Eglise catholique dont s'inspire fidèlement le cardinal Liénart pour le bien spirituel des fidèles de son diocèse: préciser à chacun son droit et son devoir pour restaurer la paix des esprits et des cœurs, organiser la lutte contre les mauvaises mœurs et répondre aux attaques sournoises de la Franc-maçonnerie. La volonté tenace de S. Em. le cardinal Liénart, qui réalise aujourd'hui le ralliement des jeunes, donne un réconfort à l'école chrétienne qui est la plus forte assise de l'éducation morale de toutes les générations. C'est à cette œuvre que se dévouent les maîtres de l'enseignement libre.

Le Cardinal exposa à son tour l'œuvre chrétienne de l'école libre. Il rendit hommage aux qualités du personnel enseignant, dont il désire améliorer les conditions d'existence, et constata avec joie que, malgré la crise, l'enseignement catholique s'est maintenu.

L'œuvre à laquelle les instituteurs catholiques consacrent leur activité, leur dévouement et leur science, est intimement liée à l'œuvre de la famille chrétienne. Ces maîtres ont reçu la mission de compléter l'action de la famille et d'assurer le triomphe de la foi religieuse.

La cérémonie se termina par la bénédiction pastorale donnée par S. E. le cardinal Liénart et par Mgr Jansoone.

A l'issue de cette réception, l'évêque de Lille a remis la croix de l'enseignement diocésain à un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices libres, notamment à MM. Michaux et Duvet, de Roubaix; Mmes Delaine, Drama, Lombard, Montaigne, Soots, de Roubaix et Dumortier, de Marcq-en-Barœul.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 2 janvier.

Importations 51.725. Américain, hausse 5. Brésilien, hausse 5 ; Egyptien, hausse 2

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	11.81	11.95	12.10	12.20
Janvier	11.65	11.70	11.74	11.79
Février	—	—	11.59	11.62
Mars	11.31	11.45	11.36	11.46
Avril	—	—	11.21	11.33
Mai	11.09	11.19	11.07	11.20
Juin	—	—	10.96	11.10
Juillet	10.88	10.96	10.85	10.96
Août	—	—	10.75	10.88
Septembre	—	—	10.65	10.77
Octobre	10.56	10.62	10.55	10.65
Novembre	—	—	10.55	10.61
Décembre	10.52	10.62	10.56	10.68

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 16.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 7.000; France et Continent, 29.000; Japon et Chine, 10.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 74.44; sur Bruxelles, 292.25; Esc hors banque, 0 5/8; Prêt à court terme, 0 1/2

New-York : Sur Paris, 6.61 5/8; sur Londres, Cab. transf., 4.9287; sur Bruxelles, 16.86 1/2

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 324. A terme : Sur janvier, 220; mars, 220; mai, 224; juillet, 227; septembre, 232; décembre, irrégulier. — Ventes, 3.000 tonnes.

Dernière Heure

Une mise au point du Gouvernement italien au sujet du "bombardement" d'une ambulance suédoise

Rome, 2 janvier. — Mercredi, le sous-secrétaire aux Affaires étrangères a convoqué le ministre de Suède et lui a communiqué ce que l'on savait sur le bombardement effectué dans les environs de Dolo et à la suite duquel le directeur de la section de la Croix-Rouge aurait été blessé.

Une action de bombardement sur le front éthiopien de Somadie avait été ordonnée par mesure de représaille contre les atrocités commises par les Ethiopiens sur des prisonniers et des morts italiens.

Dans la zone de Dolo, le bombardement a eu pour objectifs un groupe d'hommes armés et quelques tanks. Il paraît qu'une bombe serait tombée non loin d'un petit hôpital, blessant le directeur de celui-ci, le docteur Fritz Hylander.

En exprimant ses regrets pour la blessure du médecin, le sous-secrétaire a attiré l'attention du ministre de Suède sur les versions tendancieuses qui ont été données de ce fait pour tromper l'opinion publique.

Les Cortès espagnoles vont-elles être dissoutes ?

Madrid, 2 janvier. — M. Gil Robles, chef de l'Action Populaire, a signé une note des monarchistes demandant que les Cortès soient convoquées pour discuter de la mise en accusation devant le tribunal de garanties constitutionnelles du président du Conseil et des ministres.

Par contre, le chef de l'Action Populaire a refusé de signer la note des monarchistes demandant la mise en accusation du Président de la République.

La note a été remise à M. Alba. Si l'ancien bloc gouvernemental, qui comprend l'Action Populaire, agrariens, radicaux et libéraux-démocrates, reste uni au sein de la députation permanente des Cortès, la note sera prise en considération et les Cortès seront convoquées.

Il ne restera plus au Gouvernement qu'à publier le décret de dissolution de la Chambre.

Pour avoir détourné une dizaine de millions, un Rouennais est activement recherché

Rouen, 2 janvier. — Un mandat d'arrêt vient d'être lancé contre M. Gaston Delpierre, résidant à Rouen, rue Morand et domicilié à Paris, rue Soufflot, qui est inculpé de détournements et d'abus de confiance au préjudice d'une Société de navigation de Paris, et d'une entreprise de Rouen faisait le commerce des charbons dont les succursales rouennaises étaient dirigées par M. Delpierre. Ce dernier est actuellement en fuite. Les détournements atteindraient une dizaine de millions.

A Clermont-Ferrand, un soldat tue un caporal à la suite d'une discussion

Clermont-Ferrand, 2 janvier. — Un drame s'est déroulé à la caserne du 92e régiment d'infanterie, à Clermont-Ferrand. Le soldat Louis Roa, 23 ans, originaire de Roquebrune (Var), à la suite d'une discussion avec le caporal Léon Rassier, 21 ans, originaire de la Haute-Loire, lui a porté un coup de couteau à la tempe droite. Transporté à l'hôpital militaire, Rassier a succombé à ses blessures. Le meurtrier sera déféré devant le Conseil de guerre.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Les arbitres pour les prochains matches de championnat de France professionnels

Paris, 2 janvier. — La Commission centrale des arbitres a désigné comme suit les arbitres qui dirigeront les prochains matches de Championnat de France professionnel :

Le 12 janvier, jour du match international France-Hollande, qui se déroulera à Paris, une seule rencontre est prévue pour la première division. Elle opposera l'Excelsior à Marseille. L'arbitre désigné est M. Vausselin.

En ce qui concerne la journée du 19 janvier, la désignation des arbitres est la suivante :

PREMIERE DIVISION

Valenciennes contre Sochaux : M. Vandeputte. — Metz contre R.C.P. : M. Baert; — Olympique Lillois contre Strasbourg : M. Merckx; — Antibes contre Sète : M. Brutner; — Alès contre Cannes : M. Munsch; — Rennes contre Fives : M. Capdeville; — R.S. contre Mulhouse : M. Bowley.

DEUXIEME DIVISION

Reims contre Villeurbanne : M. Richet; — Le Havre contre Nancy : M. Séer; — Saint-Etienne contre Nice : M. Gaborit; — C.A.P. contre Boulogne : M. Leguayader; — Montpellier contre Dunkerque : M. Fournier; — Calais contre Troyes : M. Denise; — Lens contre Amiens : M. Herbaux; — Roubaix contre Rouen : M. Raguin; — Charleville contre Caen : M. Delassalle.

Revue du Marché de New-York

New-York, 2 janvier. — Les réalisations effectuées jeudi, à la Bourse, ont eu pour effet final d'amener le marché à terminer avec une apparence irrégulière. Les échanges ont porté sur 2.240.000 actions. A l'ouverture, les cours ont été fermes. Des prises de bénéfices notamment dans les sidérurgiques, automobiles et aviations, ont provoqué une certaine irrégularité dans la matinée et une baisse fractionnaire de la majorité des valeurs. Malgré des réalisations prudentes, dans les valeurs d'aviation et automobiles. La tendance du marché est restée en hausse, dans l'après-midi, la cote enregistrant des gains allant jusqu'à trois points, sous le commandement des sidérurgiques, chimiques et caoutchoucs. Les minières ont été lourdes sur la baisse de l'argent à Londres et le cours inchangé de ce métal à New-York. Le marché a eu à faire face à de nouvelles prises de bénéfices, dans les dernières transactions et la clôture a été irrégulière.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes	3 mois	22 fr.
	6 mois	40 fr.
	1 an	76 fr.
France et colonies..	3 mois	25 fr.
	6 mois	45 fr.
	1 an	80 fr.
Belgique	3 mois	30 fr.
	6 mois	55 fr.
	1 an	90 fr.

Compte chèques postaux : Lille 57